

tent ; & on finit par invoquer la garantie de l'empereur & de l'empire pour leur maintien.

— On voit circuler aussi la *Protestation* de S. A. l'évêque & prince de Spire , prévôt de la prévôté princière de Wiffembourg en Alsace , comte de Limbourg-Styrum &c. &c., contre les décrets de l'assemblée-nationale de France , sur l'aliénation des biens ecclésiastiques ; la suppression des justices seigneuriales & territoriales ; l'établissement des Mairies , & la division géométrique de l'Alsace , en nouveaux départemens & districts : éclaircie par des Notes & Observations qui intéressent tous les princes & potentats de l'Europe , 41 pages in-8vo. (a)

(a) Cette Protestation en date du 30 Mars 1790 , n'est que la réitération de celle faite le 26 Février précédent. Le prince-évêque y rappelle tous les traités qui ont établi & confirmé ses droits territoriaux en Alsace. A la tête de cette Protestation est une espece d'Adresse à tous les princes & états de l'Europe. On y présente les questions les plus importantes qu'on puisse agiter en politique. „ 1^o. Un gouvernement qui subit un changement dans sa forme , peut-il se croire dispensé des traités antérieurs , sous prétexte qu'il a conçu d'autres idées touchant les intérêts de l'état , que celles qu'avoient les parties contractantes ? 2^o. Lorsque la souveraineté dans un état éprouve des révolutions dans son essence même , n'est-il pas de l'intérêt des autres puissances d'y intervenir ? 3^o. Un consentement , même libre & volontaire de la part d'un monarque au partage des droits de la souveraineté , peut-il suffire sans l'intervention de tous ceux qui ont droit de recueillir après lui les droits d'une couronne qu'il n'a reçue qu'à titre de dépôt , en vertu de cette antique loi de famille que la nation françoise a mise , au su de toute l'Europe , au nombre de ses loix fondamentales „ ? A